

CHALLENGE DE PRINTEMPS DES HAUTS DE FRANCE

Règlement 2019

I) Formule

Interclubs par équipe de 6 joueuses, en **Stroke-Play Brut**.

Pour les qualifications deux rencontres sont prévues le :

JEUDI 04 AVRIL 2019 au golf de BELLE DUNE et au golf d'APREMONT.

Les **5 clubs** les mieux classés à l'issue des qualifications de chacun des lieux disputeront la finale pour le titre le

JEUDI 25 AVRIL 2019 au golf d'ARRAS.

Les cartes seront prises en compte pour la gestion des index.

Départs boules bleues dont les emplacements sont à la discrétion du club receveur.

II) Conditions

1- L'interclubs Dames est réservé aux Associations Sportives (affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage et à jour de leur redevance fédérale) des Hauts de France ayant acquitté leurs droits d'inscription auprès de la ligue des Hauts de France, organisatrice de l'épreuve.

Chaque club peut engager une équipe et une seule. **Elle sera composée de 6 joueuses plus 3 remplaçantes.**

Possibilité de jumelage à voir avec le comité de l'épreuve.

2- L'engagement pour l'Epreuve entraîne une adhésion sans réserve des équipes et des Clubs au présent règlement.

L'inscription de l'équipe se fera sur Extranet.

Les Clubs s'inscrivent au Challenge, sans choix de Poule.

Les Poules seront déterminées et équilibrées en fonction du nombre de Clubs engagés.

L'engagement définitif de l'équipe doit parvenir au secrétariat de la Ligue des Hauts de France **avant le jeudi 21 mars 2019 à minuit accompagné du droit d'inscription, d'un montant de 80 €.**

Un Green-Fee de 34€ par joueuse sera demandé par les clubs receveurs pour les qualifications et la finale.

Les clubs qualifiés pour la finale **du 25 avril** devront confirmer leur participation, ainsi que leur composition d'équipe, **sur Extranet au plus tard le jeudi 18 avril à minuit (attention période de vacances scolaires).**

3- Forfait

Tout forfait devra être notifié par écrit – de préférence par mail- à la Ligue des Hauts de France avant le début de l'épreuve. Le droit d'engagement restera acquis à la Ligue des Hauts de France.

4-Conditions d'index imposées aux équipes :

- a. *l'index pris en compte pour l'ensemble de l'interclubs est celui certifié par le Club au 21 mars 2019*
- b. **index \leq 24,4 tous les index supérieurs 24,4 sont ramenés à 24,4**
- c. **1 joueuse maximum index \leq 6,4
2 joueuses maximum $6,5 \leq$ index \leq 11,4
2 joueuses maximum $11,5 \leq$ index \leq 18,4
1 joueuse minimum $18,5 \leq$ index \leq 24,4**

Si un club n'a pas le nombre maximum de joueuses dans une fourchette d'index, il verra son nombre de joueuses augmenter dans l'une des fourchettes d'index supérieures.

5- Responsabilité des capitaines

Une joueuse doit être :

- a. membre et licenciée (lien 1 : membre AS) dans le club qu'elle représente **au 1er mars 2019**
- b. **être à jour de son certificat médical**
- c. **avoir joué minimum 3 compétitions en France, en 2018**

Les capitaines veilleront à s'assurer que toutes les joueuses sont en règle sous peine de voir l'équipe disqualifiée, quel que soit le moment de l'épreuve où ce manquement est découvert.

III) Déroulement de la compétition

1 - Ordre de départ

Le tirage désignera l'ordre de départs des équipes.

Les joueuses de l'équipe désignée pourront jouer dans n'importe quel ordre.

2 - Composition des équipes

La composition de l'équipe sera définitive, telle qu'inscrite sur Extranet, une semaine avant l'épreuve (soit le 28 mars 2019 à minuit) et ne pourra plus être modifiée.

3 – Capitaine

La capitaine de l'équipe doit répondre aux exigences des règles du statut amateur et est la seule personne autorisée à donner des conseils.

Lorsque la capitaine n'est pas la cadette de la joueuse, elle n'est pas autorisée à aller sur les greens.

Elle n'a aucun droit à l'arbitrage.

4 - Le comité de l'épreuve se réserve le droit d'écourter la compétition si les conditions météo ne permettent pas de terminer les parties de façon satisfaisante.

En cas d'interruption de jeu suite aux conditions climatiques, le ou les green-fees payés ne feront l'objet d'aucun remboursement de la part du club receveur.

Pour proclamer des résultats, il faudra au moins 3 cartes rendues par équipe.

5 - Le comité de l'épreuve se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

IV) Arbitrage

Un arbitre sera désigné par le Comité de l'épreuve.

V) Résultats

1 - Sera déclaré vainqueur de l'interclubs Dames, le Club dont l'équipe aura réalisé le total des 5 meilleurs scores Brut lors de la finale.

2 - En cas d'ex aequo, le 6^{ème} score, puis le 5^{ème} score, puis le 4^{ème} meilleur score, etc... départageront les équipes.

3 - En cas d'égalité absolue, chaque capitaine désignera une joueuse qui participera à un play off en match-play mort subite.

4 - Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, le classement s'établira ainsi :

- pour 3 vagues complètes rentrées : classement sur ces 3 cartes
- pour 4 vagues complètes rentrées : classement sur les 3 meilleures cartes
- pour 5 vagues complètes rentrées : classement sur les 4 meilleures cartes

En cas d'égalité, le départage prévu au paragraphe 2- ci dessus s'appliquera.

5 - Les résultats complets seront envoyés à la ligue qui les publiera sur son site :

www.golfhautsdefrance.com

rubrique « dames »

VI) Conservation du règlement

Le règlement est conservé par la Ligue des Hauts de France, la rédaction tenue par ce dernier faisant seule foi en cas de contestation.

Les modifications survenues ultérieurement au règlement, et qui n'ont pas été notifiées aux clubs pour correction de l'original, ne seront pas prises en considération en cas de litige.

VII) Comité de l'épreuve

Maguy Maslard (Responsable dames Ligue Golf des HDF)

Fabienne Alléard (Responsable du Challenge de Printemps – 06.71.71.61.19)

Clotilde Lefèvre

Véronique Béghin

Edith Marchand (arbitre)